

**Réunion du Comité du 10 décembre 2024**

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 10 décembre 2024 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Date convocation** : 4 décembre 2024

**Présents** : AUBERT Patrick ; AUGROS Evelyne ; BARDET Didier ; BERTRAND Alain ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE David ; CHAUMETTE Raymond ; CHAVANT Philippe ; COLLIN Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DIAZ Florence ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; FAYARD Mireille ; FILLoux Patrice ; GALINDO Antoine ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GRIMAUD Hervé ; HIVERT Eric ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean-Claude ; LAMONTAGNE Gilles ; LEFEUVRE Florent ; LEONNARD Marie ; LUGUET Fabienne ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean-Roland ; MEDOC Anne ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; NIQUET Jean-Marc ; PASDELOU Jérôme ; PETITJEAN Daniel ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAINE Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROULET Alain ; ROUSSEAU Christian ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; SIMONNET Nicolas ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VAN DRIEL Arie ; VELGHE Jacques ; VIARD Philippe ; VIEILLERIBIERE Claude ; VIENNOIS Guillaume ; VOISIN Michel ; WOTJOTWICZ Christian.

**Suppléants** : BOGAERT Marie Laure ; DAUDON Moise ; DEVINEAU Annie ; DUBOSCLARD Thierry ; JEANROT Frédéric ; LARDY Jean-Claude ; LECLERE Henri ; PASCAUD Pierre ; VIERA Thierry.

**Excusés** : AUDONNET Jean-Louis ; AUFAURE Patrick ; BARBAIRE Jean-Luc ; BIGALION Marie-Pierre ; BOISRAMIÉ Guy ; BROGNARA Myriam ; CHAPUT Gérard ; CHATELAIN François ; CHETIF Evelyne ; DETOLLE Alain ; DUPEUX Viviane ; GAZONNAUD Jean-Luc ; GLENISSON Marie-Claude ; HUMBERT Isabelle ; JANNOT Florence ; LARDY Loïc ; PENOT Gilles ; ROUSSILLAT Franck ; SIMON Sophie ; VERBRUGGHE Isabelle ; VOISIN Stéphane.

**Secrétaire de séance** : CARIAT Jacky

AUDONNET Jean-Louis (Lafat) donne pouvoir à VIARD Philippe (La Souterraine)  
BARBAIRE Jean-Luc (Saint Vaury) donne pouvoir à PLANCOULAINE Patrick (Saint Vaury)  
CHETIF Evelyne (Lizières) donne pouvoir à CHAPUT Jean-Paul (CC Bénévent Grand Bourg)  
GAZONNAUD Jean-Luc (Noth) donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland (Vareilles)  
GLENISSON Marie-Claude (CC Pays Dunois) donne pouvoir à DARDAILLON Bruno (CC Pays Dunois)  
SIMON Sophie (Saint Goussaud) donne pouvoir à RIOT Philippe (CC Bénévent Grand Bourg)  
VERBRUGGHE Isabelle (Saint Priest la Feuille) donne pouvoir à PINLOCHE Isabelle (Mourioux Vieilleville)  
VOISIN Stéphane (Saint Maurice la Souterraine) donne pouvoir à AUGROS Evelyne (CC Pays Sostranien)

**DELIBERATION n°2024-02-048**

**Collège** : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	141	229
Présents	76	138
Pouvoirs	8	10
Votants	84	148

**Code nomenclature** : 1.1 – Marchés Publics

**Objet : Délégation temporaire à caractère exception  
pour le contrat d'assurance Dommages aux Biens**

Monsieur Le Président rappelle que l'ensemble des contrats d'assurances d'Evolis 23 arrivés à échéance fin 2023 ont fait l'objet – en vue de leur renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 - d'une mise en concurrence allotie.

Dans un contexte très défavorable, les lots Responsabilité Civile, Flotte Auto, Protection Juridique et Assurance Statutaire du Personnel ont été attribués soit en acceptant des hausses de cotisation importantes soit en renonçant à couvrir certains risques.

Concernant le lot « Dommages aux biens » portant notamment sur les bâtiments, aucune offre acceptable n'avait été reçue.

Evolis 23 avait réussi toutefois à obtenir auprès de la SMACL, son assureur, un avenant de prolongation pour l'année 2024 au titre du contexte jurisprudentiel (CE 12 juillet 2023 n°469319 Grand Port maritime de Marseille).

Le Président indique qu'une nouvelle procédure formalisée (appel d'offres ouvert) a été organisée courant 2024 sur la base d'un dossier de consultation encore plus détaillé et précis sur les risques tel que l'exigeait la SMACL par exemple. Malgré cela, aucune offre n'a été proposée : les collectivités sont considérées actuellement « hors cible » par de nombreux assureurs.

Il propose d'être autorisé à signer le nouvel avenant de prolongation accordée par la SMACL pour une année supplémentaire, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il s'agit d'une délégation temporaire à caractère exceptionnel.



Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'accorder la délégation au Président d'Evolis 23 à titre exceptionnel et temporaire et uniquement pour le contrat d'assurances « Dommages aux Biens ».

Pour le Président absent ou empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Philippe CHAVANT

Publication le : 18 DEC. 2024

